

tionaux et commandées par des Vénitiens, et c'est à la marine que l'état était redevable de sa force et de sa gloire.

Les généraux de terre et de mer magnifiquement récompensés pour leurs succès, étaient sévèrement punis pour leurs défaites, souvent même quand ils n'avaient été que malheureux. Les gouvernements ne doivent pas toujours se conduire envers leurs agents selon les principes d'une équité vulgaire; il peut être bon de punir le malheur, et d'inculquer cette maxime, que la fortune peut toujours être maîtrisée.

Les rapports de Venise avec ses provinces n'étaient pas ceux d'une capitale avec les diverses parties du pays dont elle est la tête et le cœur. Hors du territoire des lagunes, elle ne reconnaissait pas de citoyens, elle n'avait que des sujets. Les provinces n'étaient pas réunies à la république, mais possédées par elle, et ne formaient point une agglomération homogène. Elles étaient gouvernées séparément, chacune selon les conditions stipulées au moment où elles avaient passé sous la domination vénitienne. Elles avaient des statuts particuliers, des assemblées réglant l'administration intérieure, laissée tout entière aux gens du pays. Venise se contentait de faire, par le choix des gouverneurs, toujours vénitiens, acte de souveraineté, et de veiller aux intérêts généraux de l'état. Ces provinces, malgré leur exclusion complète du gouvernement central, étaient généralement attachées à la république, qui, sous tous les autres rapports, les traitait avec une grande douceur, et les faisait jouir des avantages d'un gouvernement ferme et habile. Des commissaires les parcouraient souvent, avec la mission de tout inspecter, de s'assurer de l'exécution des lois,